

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

Réf.	Nom outil	Nom fichier
Exemples de courriers et de rapports susceptibles d'être établis par le commissaire aux comptes dans le cadre de la procédure d'alerte		
<i>Procédure d'alerte dans les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées dotées d'un organe collégial d'administration ou de surveillance distinct de l'organe chargé de la direction</i>		
E1	Phase 1 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'information au président du conseil d'administration ou du directoire ou bien de l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance	niIII_001_LET
E1 bis	Phase 1 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'information au président du tribunal de commerce	niIII_001bis_LET
E2	Phase 1 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'envoi à l'AMF de la copie du courrier d'alerte phase 1, en application de l'article L. 214-14 (SICAV) ou de l'article L. 621-23 (Société de gestion de portefeuille ou prestataire de services de communication de données) ou de l'article L. 214-24-47 par renvoi à l'article L. 214-65 (SPPICV) ou de l'article L. 214-133 (SICAF) du code monétaire et financier	niIII_002_LET
E2 bis	Phase 1 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'information de l'AMF en application de l'article L. 214-14 (SICAV) ou de l'article L. 621-23 (Société de gestion de portefeuille ou prestataire de services de communication de données), ou de l'article L. 214-24-47 par renvoi à l'article L. 214-65 (SPPICV) ou de l'article L. 214-133 (SICAF) du code monétaire et financier	niIII_002bis_LET
E3	Phase 1 Société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, de la copie du courrier d'alerte phase 1, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier	niIII_003_LET
E3 bis	Phase 1 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier	niIII_003bis_LET
E4	Phase 1 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée	niIII_004_LET

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

	d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'information de l'organe central mentionné à l'article L. 511-30 du code monétaire et financier, faisant suite au courrier E3 envoyé à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement	
E4bis	Phase 1 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre d'information de l'organe central mentionné à l'article L. 511-30 du code monétaire et financier, faisant suite au courrier E3 envoyé à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement	niIII_004bis_LET
E5	Phase 1 société anonyme : Lettre d'envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de l'assurance, de la copie du courrier d'alerte phase 1, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier (sociétés exerçant une activité d'assurance et de réassurance)	niIII_005_LET
E5 bis	Phase 1 société anonyme : Lettre d'information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de l'assurance, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier (sociétés exerçant une activité d'assurance et de réassurance).	niIII_005bis_LET
E6	Phase 2 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Invitation à faire délibérer le conseil d'administration, le conseil de surveillance ou l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance – Défaut de réponse du président	niIII_006_LET
E7	Phase 2 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Invitation à faire délibérer le conseil d'administration, le conseil de surveillance ou l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance – Réponse du président non satisfaisante.	niIII_007_LET
E8	Phase 2 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Invitation à faire délibérer le conseil d'administration, le conseil de surveillance ou l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_008_LET
E9	Phase 2 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre au président du tribunal de commerce	niIII_009_LET
E10	Phase 2 société anonyme : Information de l'AMF en application de l'article L. 621-22 du code monétaire et financier	niIII_010_LET
E11	Phase 3 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Invitation	niIII_011_LET

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

	à faire délibérer l'assemblée générale – Non-respect des dispositions de la procédure relatives à la convocation ou à la délibération du conseil	
E12	Phase 3 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Décisions du conseil non satisfaisantes	niIII_012_LET
E13	Phase 3 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_013_LET
E14	Phase 3 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Convocation par le commissaire aux comptes de l'assemblée générale – Carence du président du conseil d'administration, du directoire, de l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance	niIII_014_LET
E15	Phase 3 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Rapport spécial d'alerte – Non-respect des dispositions de la procédure relatives à la convocation ou la délibération du conseil	niIII_015_RAP
E16	Phase 3 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Rapport spécial d'alerte – Décisions du conseil non satisfaisantes	niIII_016_RAP
E17	Phase 3 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Rapport spécial d'alerte – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_017_RAP
E18	Phase 4 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre au président du tribunal de commerce, après la réunion de l'assemblée générale	niIII_018_LET
E19	Phase 4 société anonyme ou société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de l'organe chargé de la direction : Lettre au président du tribunal de commerce, après la réunion de l'assemblée générale Reprise de la procédure d'alerte dans les 6 mois de son déclenchement	niIII_019_LET
<i>Procédure d'alerte dans une société autre qu'une société anonyme ou</i>		

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

<i>autre qu'une société par actions simplifiées dotée d'un organe collégial d'administration ou de surveillance distinct de l'organe chargé de la direction</i>		
E20	Phase 1 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre d'information au dirigeant	niIII_020_LET
E20bis	Phase 1 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre d'information au président du tribunal de commerce	niIII_020bis_LET
E21	Phase 1 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre d'envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, de la copie du courrier d'alerte phase 1, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier	niIII_021_LET
E21bis	Phase 1 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre d'information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier	niIII_021bis_LET
E22	Phase 1 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre d'information de l'organe central mentionné à l'article L. 511-30 du code monétaire et financier, faisant suite au courrier E21 envoyé à l'Autorité de contrôle prudentiel - Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement	niIII_022_LET
E22 bis	Phase 1 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre d'information de l'organe central mentionné à l'article L. 511-30 du code monétaire et financier, faisant suite au courrier E21 bis envoyé à l'Autorité de contrôle prudentiel - Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement	niIII_022bis_LET
E23	Phase 1 (fin de phase 1) sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre du commissaire aux comptes au président du tribunal de commerce sur la mise en œuvre de la procédure d'alerte – Réponse du dirigeant satisfaisante ou non	niIII_023_LET
E24	Phase 1 (fin de phase 1) sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction :	niIII_024_LET

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

	lettre au président du tribunal de commerce sur la mise en œuvre de la procédure d'alerte – Défaut de réponse du dirigeant	
E25	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Défaut de réponse du dirigeant	niIII_025_LET
E26	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Réponse du dirigeant non satisfaisante	niIII_026_LET
E27	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_027_LET
E28	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Convocation par le commissaire aux comptes de l'assemblée générale – Carence du dirigeant	niIII_028_LET
E29	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre au président du tribunal de commerce, avant la réunion de l'assemblée générale – Défaut de réponse du dirigeant	niIII_029_LET
E30	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre au président du tribunal de commerce, avant la réunion de l'assemblée générale – Réponse du dirigeant non satisfaisante	niIII_030_LET
E31	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre au président du tribunal de commerce, avant la réunion de l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_031_LET
E32	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Rapport spécial d'alerte – Défaut de réponse du dirigeant	niIII_032_RAP
E33	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Rapport spécial d'alerte – Réponse du dirigeant non satisfaisante	niIII_033_RAP
E34	Phase 2 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Rapport spécial d'alerte – Reprise de la procédure d'alerte dans	niIII_034_RAP

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

	les six mois de son déclenchement	
E35	Phase 3 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre du commissaire aux comptes au président du tribunal de commerce, après la réunion de l'assemblée générale – Décisions de l'assemblée générale non satisfaisantes	niIII_035_LET
E36	Phase 3 sociétés autres que société anonyme et société par actions simplifiée dotée d'un organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance distinct de la direction : Lettre du commissaire aux comptes au président du tribunal de commerce, après la réunion de l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_036_LET
<i>Procédure d'alerte dans une personne morale de droit privé non commerçante ou une association et qu'il s'agit d'une procédure en quatre phases</i>		
E37	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Lettre d'information au dirigeant	niIII_037_LET
E37bis	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Lettre d'information au président du tribunal judiciaire	niIII_037bis_LET
E38	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Lettre d'envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de l'assurance, de la copie du courrier d'alerte phase 1, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier (mutuelle, union, fédération, relevant du code de la mutualité)	niIII_038_LET
E38bis	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Lettre d'information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de l'assurance, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier (mutuelle, union, fédération, relevant du code de la mutualité)	niIII_038bis_LET
E39	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Lettre d'envoi à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, de la copie du courrier d'alerte phase 1, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier	niIII_039_LET
E39 bis	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Lettre d'information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, en application de l'article L. 612-44 II du code monétaire et financier	niIII_039bis_LET
E40	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Lettre d'information de l'organe central mentionné à l'article L. 511-30 du code monétaire et financier, faisant suite au courrier E39 envoyé à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement	niIII_040_LET

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

E40bis	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Lettre d'information de l'organe central mentionné à l'article L. 511-30 du code monétaire et financier, faisant suite au courrier E39 bis envoyé à l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement	niIII_040bis_LET
E41	Phase 2 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases – Invitation à faire délibérer l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance – Défaut de réponse du dirigeant	niIII_041_LET
E42	Phase 2 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Invitation à faire délibérer l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance – Réponse du dirigeant non satisfaisante	niIII_042_LET
E43	Phase 2 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Invitation à faire délibérer l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement.	niIII_043_LET
E44	Phase 2 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Lettre au Président du tribunal judiciaire	niIII_044_LET
E45	Phase 2 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de l'assurance, en application de l'article L. 114-40 du code de la mutualité (mutuelle, union, fédération, relevant du code de la mutualité)	niIII_045_LET
E46	Phase 3 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Non-respect des dispositions de la procédure relatives à la convocation ou à la délibération de l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance	niIII_046_LET
E47	Phase 3 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations Procédure en 4 phases : Invitation à faire délibérer l'assemblée – Décisions de l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance non satisfaisantes	niIII_047_LET
E48	Phase 3 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Invitation à faire délibérer l'assemblée – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_048_LET
E49	Phase 3 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Convocation par le commissaire aux comptes de l'assemblée générale – Carence du dirigeant de l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance	niIII_049_LET
E50	Phase 3 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Rapport spécial d'alerte – Non-respect des dispositions de la procédure relatives à la convocation ou la délibération de l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance	niIII_050_RAP

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

E51	Phase 3 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : rapport spécial d'alerte – Décisions de l'organe collégial chargé de l'administration ou de la surveillance non satisfaisantes	niIII_051_RAP
E52	Phase 3 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Rapport spécial d'alerte – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_052_RAP
E53	Phase 4 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire, après la réunion de l'assemblée générale – Décisions de l'assemblée non satisfaisantes	niIII_053_LET
E54	Phase 4 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 4 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire, après la réunion de l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_054_LET
E55	Phase 4 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de l'assurance, en application de l'article L. 114-40 du code de la mutualité (mutuelle, union, fédération, relevant du code de la mutualité) – Décisions de l'assemblée non satisfaisantes	niIII_055_LET
E56	Phase 4 Personnes morales de droit privé non commerçantes : Information de l'Autorité de contrôle prudentiel – Secteur de l'assurance, en application de l'article L. 114-40 du code de la mutualité (mutuelle, union, fédération, relevant du code de la mutualité) – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_056_LET
<i>Procédure d'alerte dans une personne morale de droit privé non commerçante ou une association et qu'il s'agit d'une procédure en trois phases</i>		
E57	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre d'information au dirigeant	niIII_057_LET
E57 bis	Phase 1 Personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre d'information au président du tribunal judiciaire	niIII_057bis_LET
E58	Phase 1 (fin de phase 1) personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire sur la mise en œuvre de la procédure d'alerte en cas de réponse satisfaisante ou non	niIII_058_LET
E59	Phase 1 (fin de phase 1) personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire sur la mise en œuvre de la procédure d'alerte – Défaut de réponse du dirigeant	niIII_059_LET
E60	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Défaut de réponse du dirigeant	niIII_060_LET
E61	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et	niIII_061_LET

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

	associations – procédure en 3 phases : invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Réponse du dirigeant non satisfaisante	
E62	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Invitation à faire délibérer l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_062_LET
E63	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Convocation par le commissaire aux comptes de l'assemblée générale – Carence du dirigeant	niIII_063_LET
E64	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire, avant la réunion de l'assemblée générale – Défaut de réponse du dirigeant	niIII_064_LET
E65	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire, avant la réunion de l'assemblée générale – Réponse du dirigeant non satisfaisante	niIII_065_LET
E66	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire, avant la réunion de l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_066_LET
E67	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Rapport spécial d'alerte – Défaut de réponse du dirigeant.	niIII_067_RAP
E68	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Rapport spécial d'alerte – Réponse du dirigeant non satisfaisante	niIII_068_RAP
E69	Phase 2 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Rapport spécial d'alerte – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement.	niIII_069_RAP
E70	Phase 3 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire, après la réunion de l'assemblée générale – Décisions de l'assemblée non satisfaisantes	niIII_070_LET
E71	Phase 3 personnes morales de droit privé non commerçantes et associations – Procédure en 3 phases : Lettre au président du tribunal judiciaire, après la réunion de l'assemblée générale – Reprise de la procédure d'alerte dans les six mois de son déclenchement	niIII_071_LET
Exemples de rapports du commissaire aux comptes en cas de non-respect des dispositions relatives aux documents prévisionnels		
E72	Documents et rapports d'analyse établis en application des articles L. 232-2, L. 232-3 ou L. 232-4, appelant des observations de la part du commissaire aux comptes	niIII_072_RAP
E73	Documents et rapports d'analyse visés aux articles L. 232-2, L. 232-3 ou L. 232-4 non communiqués dans les délais au commissaire aux comptes	niIII_073_RAP

Note d'information III

Continuité d'exploitation de l'entité

Prévention et traitement des difficultés - Alerte du commissaire aux comptes

Avril 2022

Liste des outils bureautiques (E1 à E77)

Exemples d'attestations du commissaire aux comptes dans le cadre des procédures collectives		
E74	Attestation du commissaire aux comptes du débiteur relative au montant des créances des classes de parties affectées (sauvegarde ou redressement judiciaire) – <i>En cours d'élaboration</i>	niIII_074_ATT
E75	Attestation valant visa du commissaire aux comptes du créancier lors d'une déclaration de créance (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire)	niIII_075_RAP
E76	Attestation valant refus de visa du commissaire aux comptes du créancier lors d'une déclaration de créance (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire)	niIII_076_RAP
Calendriers de la procédure d'alerte		
E77	Calendriers de la procédure d'alerte en 4 phases et en 3 phases	niIII_E77_CAL